

Règlement du jeu-concours avec obligation d'achat

Article 1

La société La cabane bleue, SARL au capital de 10 000 Euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le n° 851 035 980, dont le siège social est situé au 20 rue Marie-Marvingt, 44300 Nantes (ci-après désignée la « Société organisatrice »), organise du 10 juin au 14 septembre 2026 inclus, un jeu-concours avec obligation d'achat (ci-après désigné « le Jeu »).

Le jeu-concours est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine (hors Corse), à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et de celui de ses sociétés affiliées. Chacun des membres d'un même foyer est autorisé à participer au Jeu à raison d'une participation maximum par personne. Un même participant ne pourra gagner qu'un seul lot.

La participation au Jeu implique l'acceptation du/de la participant.e, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du Jeu. Tout.e contrevenant.e à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé.e de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il/elle aura pu éventuellement gagner.

Article 2

Le jeu est organisé du 10 juin au 14 septembre 2026 inclus sur le site www.editionslacabanebleue.com

Pour participer au jeu et tenter de gagner la dotation mise en jeu, en complément des conditions définies à l'article 1 ci-dessus, chaque participant doit respecter les conditions de participation suivantes :

- Se connecter sur le site www.editionslacabanebleue.com,
- Prendre connaissance et accepter le règlement sans réserve,
- Acheter l'un de ces deux livres : *Suis du doigt le renard* ou *Migrations vues du ciel*

Chaque exemplaire acheté donne droit à une chance au tirage au sort, sous la forme d'un ticket numéroté.

En outre, chaque livre supplémentaire acheté parmi la liste suivante donne droit à une chance supplémentaire au tirage au sort, sous la forme d'un ticket numéroté : *L'arbre-lit*, *Mon herbier des gens*, *Joséphine Baker et moi*, *Wolfgang et moi*, *Suis du doigt les plantes*, *Suis du doigt le loup*, *Suis du doigt la chauve-souris*, *Suis du doigt l'ours polaire*.

A l'issue du jeu, dans un délai d'une semaine maximum, sera procédé un tirage au sort en vidéo devant témoin de trois numéros gagnant.e.s. Les numéros gagnants seront envoyés par email aux adresses indiquées par les Participant.e.s lors de leur commande sur le site

www.editionslacabanebleue.com. Les Participant.e.s en possession des numéros gagnants disposeront d'un délai de deux semaines pour se manifester auprès de La cabane bleue, prouver en vidéo qu'ils sont bien en possession de ce numéro et choisir leur dotation (voir article 4).

Les gagnant.e.s feront part à la Société Organisatrice de toute éventuelle modification de leurs données personnelles par e-mail à l'adresse suivante : sarah@editionslacabanebleue.com.

Article 3

Il est possible de consulter et d'imprimer le règlement complet du jeu-concours sur le site Internet <http://www.editionslacabanebleue.com/preventes>

Article 4

Chacun.e des trois gagnant.e.s recevra une affiche sérigraphiée d'une illustration réalisée par Atelier Lugus, au format 30 x 40 cm, à choisir parmi les modèles suivants, dans la limite des stocks disponibles au moment où le/la gagnant.e indiquera son choix à La cabane bleue : Le Havre, Mesquer, Mu Cang Chai, Noirmoutier, Les Portes du soleil, San Francisco, Vignoble nantais.

Le prix de vente public d'une affiche est de 35 € TTC.

Article 5

Les gagnants ne pourront prétendre à un quelconque échange ou contrepartie en espèces ou de quelque nature que ce soit.

Article 6

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le présent règlement et justifier de son identité.

Il est entendu que, par l'acceptation sans réserve de ce règlement, chaque gagnant.e accepte que prénom soit diffusé et publié à titre informatif sur www.editionslacabanebleue.com et sur les réseaux sociaux de La cabane bleue.

A ce titre, les gagnant.e.s du Jeu autorisent, à titre exclusif, la Société Organisatrice, du seul fait de l'acceptation de leur gain, à utiliser et diffuser à des fins publicitaires et promotionnelles, leur prénom, sur tout support, dans le monde entier, pour une durée d'un an à compter de la date de fin du Jeu, pour toutes les communications concernant le Jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou un avantage supplémentaire.

Article 7

L'envoi des lots aura lieu au plus tard le mois suivant l'indication par les gagnant.e.s du modèle choisi, sous réserve de disponibilité des dotations décrites dans l'article 4. Les lots seront envoyés, aux frais de la Société Organisatrice, à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription ou à tout autre adresse que lui communiquera le/la gagnant.e.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dudit envoi.

Article 8

Les frais de connexion seront remboursés par chèque exclusivement en euros, sur simple demande effectuée par tout.e participant.e dans les conditions indiquées ci-dessous, de même que les frais d'affranchissement de cette demande.

Celle-ci devra être faite sur papier libre indiquant, pour permettre toute vérification, son nom, prénom, adresse postale personnelle, ainsi que la (ou les) date(s) et l(es) heure(s) de connexion pendant laquelle (ou lesquelles) les informations auront été mentionnées sur le site de La cabane bleue.

Cette demande devra être envoyée par courrier postal au plus tard dans les trois jours suivant la date de clôture du jeu, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : La cabane bleue – Jeu concours, 20 rue Marie-Marvingt, 44300 Nantes.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu un débours réel de la part du joueur, sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile, de demander tout justificatif et d'engager le cas échéant, toutes poursuites.

Les frais de connexion pour cette demande seront remboursés dans les trente jours suivant la réception de la demande, selon les modalités suivantes :

Le montant forfaitaire du remboursement est fixé à 0,61 euros, sur la base du temps de connexion largement suffisant pour mentionner les informations demandées, au tarif maximum en vigueur.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par participant.e (même nom, même adresse postale et électronique) sera prise en compte pour toute la durée du jeu.

Article 9

Les données collectées pour la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par la Société Organisatrice.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, chaque participant.e dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire et de rectification des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données, à leur transmission à des tiers ou à leur suppression, auprès de La cabane bleue, 20 rue Marie-Marvingt, 44300 Nantes ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@editionslacabanebleue.com.

Article 10

La Société Organisatrice sera seule compétente pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

Article 11

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site,
- de la transmission et/ou de la réception de toutes données et/ou informations sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système du joueur.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site internet de La cabane bleue et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Société Organisatrice se réserve, dans tous les cas, la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncée, avec effet dès l'annonce de cette information en ligne sur la page.

Les éventuels avenants qui seraient publiés, pendant le jeu, par annonce en ligne par emails et sur le site de La cabane bleue, seront considérés comme des annexes au règlement.

Article 12

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devrait être modifié, écourté ou annulé. En cas de litige ou de contestation, la Société Organisatrice est seule décisionnaire. Toute décision prise par cette dernière est sans appel.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 13

La seule participation au jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation doit être faite par écrit au siège de la Société Organisatrice, auprès de La cabane bleue, 20 rue Marie-Marvingt, 44300 Nantes ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@editionslacabanebleue.com dans un délai de 8 jours calendaires. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Article 14

Le présent Règlement relève exclusivement du Droit français.

Fait à Nantes le 08/06/2026